

market

LE MEDIA SUISSE DES HIGH NET WORTH INDIVIDUALS

PATRIMOINE(S)
CRÉDIT, MATIÈRES PREMIÈRES,
INFRASTRUCTURES; BAROMÈTRE 2016 DES TENDANCES
D'INVESTISSEMENT

INVITÉE

ALEXANDRA
ORIGET
DU CLUZEAU

GOVERNANCE

LE DROIT
DE LA SOCIÉTÉ
ANONYME

MARCHÉ DE L'ART

LE SURREALISME
LATINO-
AMÉRICAIN

INDEX

HÔTELLERIE :
9 ACTEURS
D'INFLUENCE

CULTURE(ELLE)

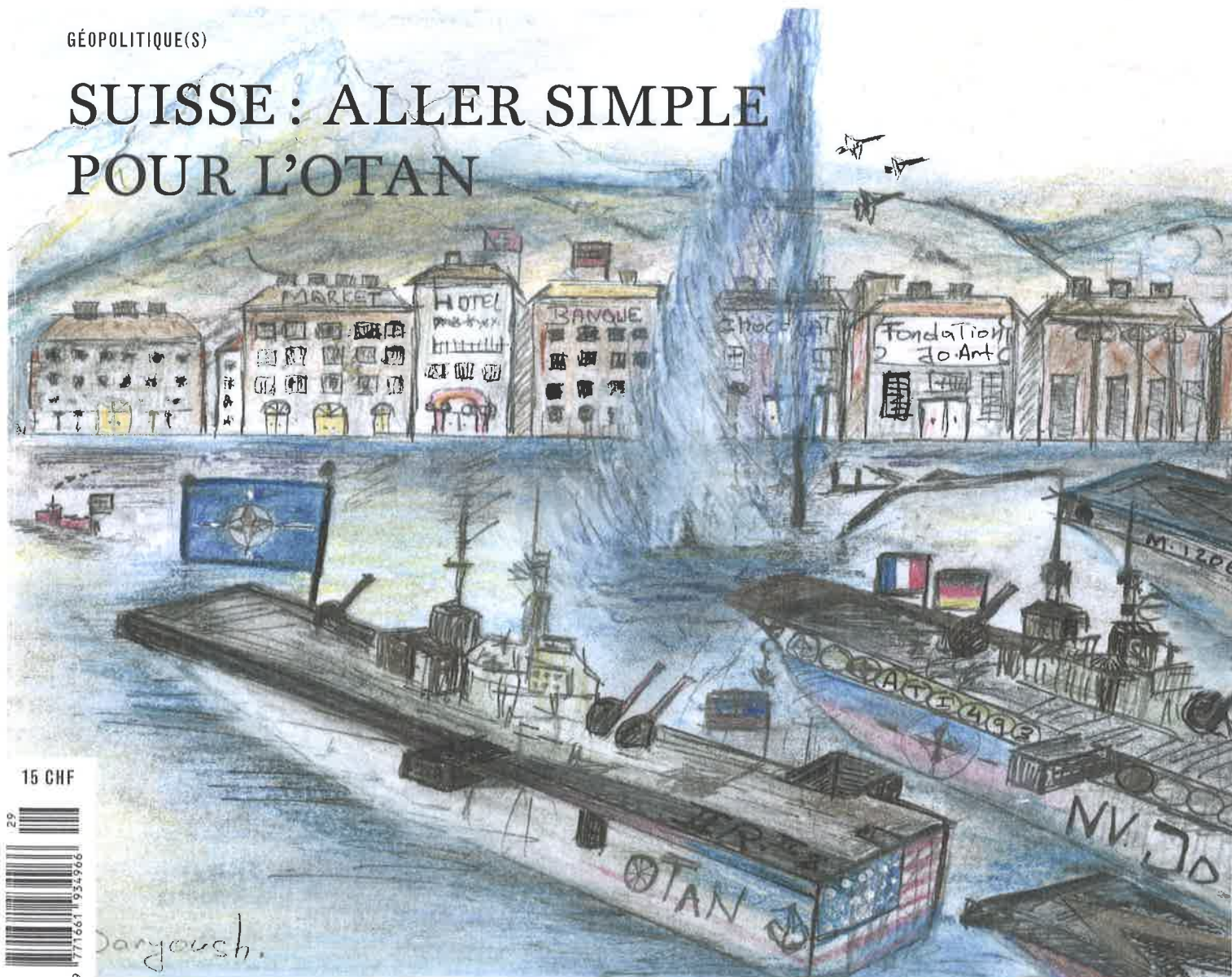
DEMET SABANCI
ÇETINDOGAN

LIFESTYLE

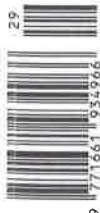
VOITURES
HYBRIDES

GÉOPOLITIQUE(S)

SUISSE : ALLER SIMPLE POUR L'OTAN



15 CHF



L'ADMINISTRATEUR D'UNE ENTREPRISE PUBLIQUE : UN ADMINISTRATEUR PARTICULIER



VINCENT TATTINI, associé fondateur de WattLaw, conseiller scientifique du Foundation Swiss Board Institute

LE 4 FÉVRIER DERNIER, LA FONDATION SWISS BOARD INSTITUTE A TENU SA CINQUIÈME JOURNÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DONT MARKET EST L'UN DES PARTENAIRES. UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION DURANT LAQUELLE PLUS DE 320 PERSONNES ONT PRIS LE TEMPS DE S'INTERROGER SUR LES DÉFIS QUE LES ADMINISTRATEURS DOIVENT AUJOURD'HUI RELEVÉ. AUX COMMANDES NOTAMMENT, LE CONSEILLER D'ÉTAT PIERRE MAUDET, CHARGÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ÉCONOMIE (DSE) DE GENÈVE. PIERRE MAUDET, EN TANT QUE REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT GENEVOIS, A PRÉSENTÉ AU PUBLIC LES PARTICULARITÉS ET ENJEUX DE L'ADMINISTRATEUR D'UNE ENTREPRISE PUBLIQUE ET A FAIT PART DU POINT DE VUE DU CONSEIL D'ÉTAT. RÉSUMÉ SUCCINCT D'UN PLAIDOYER POUR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET DU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS DE DROIT PUBLIC.

À Genève, l'État est propriétaire et actionnaire – majoritaire ou unique – d'un certain nombre d'entreprises publiques (AIG, SIG, PFEG...). Les conseils d'administration de ces sociétés connaissent souvent pléthore

d'administrateurs, nommés par le Conseil d'État, les Communes, les employés, le nombre de membres de ces conseils d'administration étant fonction du nombre de partis politiques. Un nombre trop élevé donc. S'ajoute à cela, que ces administrateurs sont trop souvent peu, voire pas formés à la gestion d'entreprises de la taille de celles-ci. Politiciens, ils reproduisent parfois, souvent, les débats du Parlement dans ces gremiums.

Du point de vue du Conseil d'État, de tels conseils d'administration sont au mieux perçus comme chambres d'enregistrement, au pire comme freins à la mise en œuvre rapide (expéditive ?), des décisions prises par l'État. En l'état actuel des choses, ces conseils d'administration présentent ainsi peu d'avantages, mais nombre d'inconvénients. Du côté des avantages, la présence de représentants des partis politiques garantirait une représentation démocratique. Ceci ne va toutefois pas sans poser de (conséquentes) difficultés lorsque les membres de ces conseils se trouvent en situation de conflit d'intérêts. La « garantie démocratique » s'accompagne ainsi de certains risques, souvent difficiles à écarter. Au chapitre des inconvénients figure en premier lieu le manque de formation ou de connaissance, qui empêche le conseil d'administration d'exercer son véritable rôle en laissant souvent une latitude trop importante à la direction générale. Autre désavantage, le nombre trop élevé d'administrateurs multiplie les problèmes de fonctionnement. Pour y pallier, les conseils mettent en place une multitude de com-

missions et/ou un bureau exécutif chargé des affaires courantes. Il en résulte, pour les membres de ces conseils, le sentiment qu'il existe deux catégories d'administrateurs : les membres du bureau exécutif, et les autres, qui se méfient des premiers. Le troisième handicap apparaît par gros temps.

**POUR LE CONSEIL D'ÉTAT,
IL EST URGENT DE FAIRE ÉVOLUER
LA LOI, DE RESSERRER LE NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS ET DE
LES SÉLECTIONNER DésORMAIS,
NON SEULEMENT POUR LEURS
COMPÉTENCES, MAIS ÉGALEMENT
POUR LEUR DISPONIBILITÉ**

Lorsqu'une crise survient, l'intérêt partisan des administrateurs nommés prend trop souvent le pas sur l'intérêt de l'entreprise. Dans le même registre, la hiérarchisation des enjeux se trouve parfois être corrélée à l'agenda politique, ce qui ne sert pas les intérêts de l'entreprise. Enfin, le sujet de la responsabilité des administrateurs soulève des

questions délicates dans ces contextes, paralysant souvent le bon fonctionnement des conseils en temps de crise. Ces différents éléments plaident tous selon le Conseil d'État, sans exception, pour une professionnalisation des administrateurs des entreprises publiques. Il s'agit désormais pour l'État de confier ces responsabilités à des personnes qui disposent de la formation et des connaissances suffisantes pour leur permettre d'agir en conformité avec la mission qui leur est confiée.

Pour le Conseil d'État, il est urgent de faire évoluer la loi, de resserrer le nombre d'administrateurs et de les sélectionner désormais, non seulement pour leurs compétences, mais également pour leur disponibilité. Parallèlement, les rapports entre les entreprises publiques et l'administration doivent évoluer vers un partenariat plus indépendant. Objectifs d'entreprise et business plan devraient ainsi être validés par les autorités politiques en début de législature, à charge pour les entreprises publiques de conduire leurs affaires dans ce cadre sans intervention de l'administration. De nombreux autres thèmes ont fait l'objet de discussions et de dialogues entre intervenants et participants à la Journée, disponibles sur <http://www.swissboardinstitute.ch/>. La prochaine Journée du Conseil d'administration aura lieu le 9 février 2017. Save the date! ■

INVESTISSEZ DANS LE NOUVEAU MARKET. LE MÉDIA SUISSE DES HIGH NET WORTH INDIVIDUALS

ABONNEZ-VOUS SUR MARKET.CH
1 an/ 8 éditions pour 109 chf
2 ans/ 16 éditions pour 188 chf

